

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 6 décembre 2017

INFO PRESSE

Matinées de la prévention : pour des pots de fin d'année en entreprises sans alcool

Jeudi 7 décembre, de 7 h 30 à 11 h 30, au centre administratif de la province Sud (CAPS), la direction du Travail et de l'emploi (DTE) et la mission sécurité routière du gouvernement organisent une matinée de la prévention dédiée aux pots de fin d'année en entreprises.

Cette conférence gratuite et ouverte à tous a pour objectif de sensibiliser les employeurs sur les conséquences de la consommation d'alcool, de rappeler l'importance d'exclure des entreprises ces pratiques en toutes circonstances, et de présenter des mesures de prévention à une politique d'entreprise sans alcool.

De nombreuses entreprises organisent traditionnellement des pots de fin d'année, un moment de partage et de convivialité entre salariés, souvent accompagné de boissons alcoolisées. À l'issue, des salariés reprennent la route avec parfois un taux d'alcoolémie supérieur au seuil autorisé pour la conduite. À une époque où la prévention des risques professionnels en entreprise apparaît comme un élément incontournable du développement d'une culture de la sécurité, où la consommation d'alcool est reconnue comme un facteur majeur d'accidentologie sur les routes calédoniennes, la question de la présence d'alcool dans ces moments festifs mérite d'être posée.

- Jusqu'à quel point l'entreprise peut-elle être responsable en cas d'accident ?
- L'accident routier est-il dans ce cas un accident du travail ?
- Faut-il interdire totalement l'alcool ? Faut-il organiser ces pots au sein même de l'entreprise ou à l'extérieur ?
- Comment gérer les salariés qui consomment de l'alcool avant le pot ou ceux qui en sortent ivres ?
- Et quels sont les dispositifs à mettre en place pour que cela ne se produise pas ?

Ces questions seront à l'ordre du jour sous un format "conférence/débat", animées par Philippe Di Maggio, du service prévention des risques professionnels à la DTE, et Heidi Henin, chargée de mission sécurité routière au gouvernement.

Contact : Philippe Di Maggio (78 73 60) ou Heidi Henin (77 37 19).